

RAPPORT ANNUEL
SUR LA GESTION
DES DECHETS



Challans Gois
Communauté

ANNEE 2017

Sommaire

1. Contexte	3
1.1. Challans Gois Communauté	3
1.2. Equipements de gestion des déchets sur le Département	3
1.3. Objectifs nationaux.....	4
2. Challans Gois Communauté	5
2.1. Le territoire	5
2.1.1. Le tissu économique.....	5
2.2. La gestion des déchets	6
2.2.1. Le cadre d'intervention de la collecte.....	6
2.2.2. Les équipements de collecte des déchets.....	7
2.2.3. Le traitement des déchets.....	10
2.3. Evolution des tonnages produits et/ou collectés	12
2.3.1. Tonnages d'ordures ménagères.....	12
2.3.2. Tonnages de déchets recyclables.....	12
2.3.1. Tonnages en déchèteries.....	13
2.3.2. Répartition des déchets en kg/hab./an.....	13
2.4. Communication	14
2.4.1. Opération compostage.....	14
2.4.2. Distribution des sacs de tri.....	15
2.4.3. Extension des consignes de tri.....	15
2.4.4. Calendrier de collecte 2017	15
Sensibilisation dans les écoles.....	16
2.5. Les indicateurs financiers	17
2.5.1. Le budget de fonctionnement.....	17
2.5.2. Budget d'investissement.....	19
3. Orientations 2018.....	21
3.1 Gestion des déchets	21
3.1.1 Cadre d'intervention.....	21
3.1.2 Equipement.....	21
4.1.1. Etude.....	21

1. Contexte

1.1. Challans Gois Communauté

Challans Gois Communauté s'étend sur 11 communes :

Bois de Cené, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Sallertaine, Beauvoir sur mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain, Saint-Christophe du Ligneron.



Le rapport d'activité 2017 est composé de deux parties :

- Bilan 2017 de Challans Gois Communauté
- Les principales orientations du nouveau territoire pour 2018

1.2. Equipements de gestion des déchets sur le Département

Les déchets des collectivités sont acheminés vers divers équipements :

Sacs de tri :

- Centres de transfert de la Barre de Monts et Givrand
- Nouveau centre tri départemental Vendée tri à La Ferrière

Ordures ménagères

- Centre de transfert de la Barre de Monts,
- Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de St Christophe du Ligneron.

Dans le cadre de l'optimisation du traitement des déchets à l'échelle du Département, le Syndicat de traitement des déchets TRIVALIS a inauguré fin 2016 un **centre de tri départemental** équipé d'un dispositif de tri optique des déchets recyclables. Sa mise en fonctionnement a modifié certaines modalités de tri (extension des consignes de tri des emballages).

1.3. Objectifs nationaux

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux en matière de réduction et valorisation des déchets :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

2. Challans Gois Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Challans Gois Communauté rassemble onze communes vendéennes : Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais, Saint Urbain, Bois de Cené, Châteauneuf, Challans, Froidfond, La Garnache, Sallertaine et Saint Christophe du Ligneron.

Cette communauté compte 47 763 habitants.

2.1. Le territoire

	Population DGF 2016	Population DGF 2017
BEAUVOIR-SUR-MER	4313	4333
BOIS-DE-CENE	2022	2068
BOUIN	2494	2495
CHALLANS	20473	20676
CHATEAUNEUF	1025	1050
FROIDFOND	1776	1801
GARNACHE	4851	4940
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	2617	2626
SAINT-GERVAIS	2662	2719
SAINT-URBAIN	1888	1904
SALLERTAINE	3069	3151
CCCCG	47190	47763

2.1.1. Le tissu économique

De part sa localisation géographique, Challans Gois Communauté a développé une attractivité, elle dispose ainsi de :

- structures publiques : 2 lycées, 2 collèges (dont 1 établissement classé le plus grand du département), 30 écoles élémentaires,
- services publics spécifiques : un hôpital (avec un IRM), 3 EHPAD, une agence routière départementale du nord ouest Vendée, la DDTM, 1 maison de l'économie, 1 pôle emploi, 1 centre des impôts, 2 centres pour les enfants en difficulté, 1 ESAT, 2 foyers handicapés, 1 maison familiale,
- activités tertiaires : agences de voyages, cabinets de notaire, cabinets de comptables, bureaux d'études, agences immobilières, agences d'intérim, cabinets d'architecte, ...
- un pôle tertiaire le plus grand du département : sur 16 ha (en plein développement), plus de 100 entreprises et cabinets tertiaires (site internet : <http://pole-activ-ocean.fr>),
 - 3 000 entreprises,
 - plus de 600 commerces,
 - 2 villages artisanaux,
 - 12 parcs d'activités couvrant 170 ha.

2.2. La gestion des déchets

2.2.1. Le cadre d'intervention de la collecte

La Communauté de Communes a développé, depuis le début de la collecte en porte à porte des déchets, un service en régie sauf pour les communes de Beauvoir sur mer, Bouin,

- Collecte en porte à porte des ordures ménagères : 1 fois par semaine,
- Collecte en porte à porte des emballages : 1 fois tous les 15 jours,
- Points recyclage avec 3 flux : verre, papier, emballages.

Par ailleurs, un réseau de déchèteries permet d'accueillir les autres déchets et de les trier afin de les valoriser dans les filières de traitement adaptées à la technicité du déchet : 3 déchèteries fixes à CHALLANS, BEAUVOIR SUR MER, BOUIN et une déchèterie mobile sur 5 communes (Sallertaine, Bois de Céné, Chateauneuf, La Garnache, Froidfond).

Depuis le 1er novembre 2011, les déchets ménagers collectés sont déposés au centre de tri mécano-biologique (TMB) de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON. Une partie des déchets (environ 40 %) sont enfouis dans le Centre de Stockage des Déchets Ultimes public situé à côté de l'usine sur le même site. Pour les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain, les sont vidés au centre de transfert de la Barre de Mont. Ces déchets seront traités au TMB de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON.

Actuellement, le financement du service public d'élimination des déchets est assuré via la TEOM. De plus, la redevance spéciale en lien avec les gros producteurs tels que les entreprises, les établissements publics et les campings permet d'avoir un financement plus équitable vis-à-vis des ménages.

L'année 2017 a été marquée par :

- la mise en place de la collecte en régie sur la commune de st Christophe du Lignerou,
- l'extension des consignes de tri pour les emballages,

2.2.2. Les équipements de collecte des déchets

a) Les contenants et les sacs

Bacs d'ordures ménagères

Chaque foyer du territoire de la Communauté de Communes est doté d'un conteneur individuel ou collectif.

Les modalités de dotation des conteneurs individuels sont :

Nombre de personnes par foyer	Volume du conteneur
1 à 3 personnes	140 litres
4 personnes sans enfant en bas âge	140 litres
4 personnes avec 1 enfant en bas âge	240 litres
Supérieur à 4 personnes	240 litres
Zone campagne ou résidences	340 litres ou 660 litres ou 750 litres

Les professionnels et les résidences sont équipés de bacs de 240 litres, de 340 litres, de 660 litres ou de 750 litres.

Le secteur rural est équipé de bacs individuels ou de regroupement. Sur l'ensemble du territoire, il y a 143 bacs de regroupement soit 2.9 % des foyers.

Un marché à bon de commande a été attribué à l'entreprise Conteneur pour les besoins de la gestion du par cet des nouveaux foyers.

Sacs de tri

La collecte des emballages en porte à porte est effectuée sur l'ensemble du territoire avec une fréquence bimensuelle. A partir du 1^{er} janvier 2017, l'extension des consignes de tri a fait évoluer la dotation en sacs de tri qui passe de 2 rouleaux de 26 sacs à 3 rouleaux de 20 sacs. Le changement du nombre de rouleau a permis de communiquer facilement sur l'extension des consignes de tri.

Un marché à bon de commande a été attribué en 2015 pour une durée de 4 ans. L'entreprise retenue est : PTL Jet Sac.

Les colonnes de tri

En décembre 2016, l'ensemble des colonnes de tri a été remplacé par des nouvelles colonnes avec le changement du système de vidage. Ce dispositif appelé kinshöffer permet de vider les colonnes sans risque d'ouverture.

De plus, la densification des colonnes de tir pour le papier a permis d'ouvrir un dossier d'aide financière avec l'Eco organisme Eco Folio.

La Communauté de Communes organise en régie la collecte des points d'apport volontaire et le transport des caissons des déchèteries pour les communes de Ex pays de Challans. Le territoire de ex pays du Gois conserve une collecte avec une délégation de service assurée par l'entreprise Coved.

Les évolutions en 2017 pour la collecte sélective sont les suivantes :

Mise en place de colonnes de tri enterrées

Afin d'augmenter le réseau de points d'apport volontaire dans les zones urbaines et de faciliter le tri (accès PMR), la collectivité a mis en place :

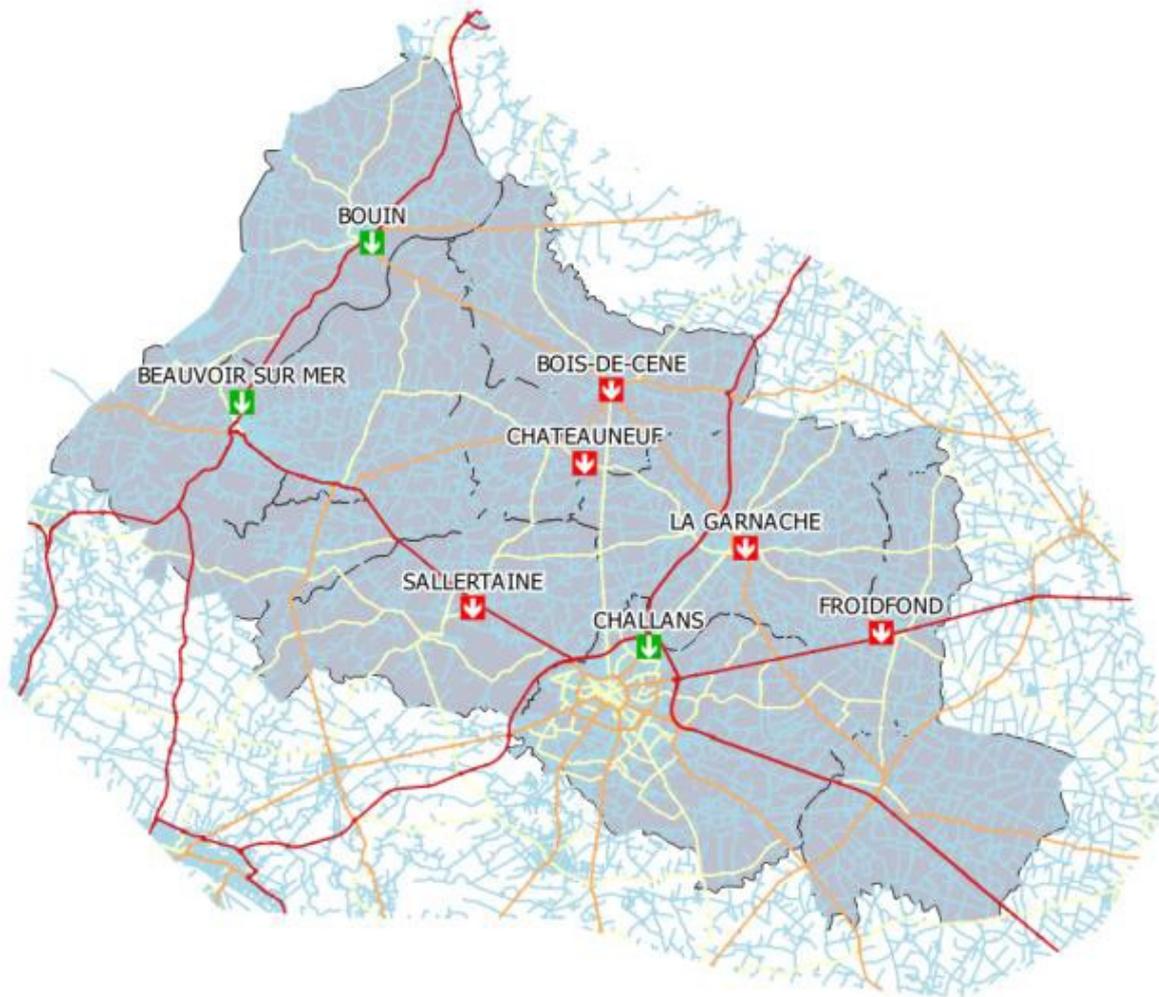
- 3 sites sur Challans
- 2 sites sur La Garnache.

Remplacement du camion grue

Afin d'assurer le vidage des colonnes de tri enterrées, un nouveau camion équipé d'une grue très puissante a été mis en service en mai 2017.

b) Les déchèteries

La Communauté de Communes assure la gestion de la déchèterie fixe située à CHALLANS ainsi que de la déchèterie mobile pour les cinq autres Communes (BOIS DE CENE, CHATEAUNEUF, FROIDFOND, LA GARNACHE, SALLERTAIN). Le gardiennage est réalisé en régie avec un effectif de 3 agents pour la déchèterie fixe et un agent pour la déchèterie mobile. En dehors des heures d'ouverture des déchèteries, le personnel affecté à ce service, nettoie et entretient le parc des points recyclage et vident les bacs à piles.



La déchèterie fixe la plus importante est située à CHALLANS couvre une surface de 7 200 m² dont 5 700 m² sont aménagés. La déchèterie relève du régime d'autorisation.

La Communauté de Communes assure le transport des caissons de la déchèterie de Challans et le déplacement de la déchèterie mobile.

En 2017, les filières mises en place à la déchèterie sont les suivantes :

Filières	Lieu de traitement	Valorisation
Carton	L'aiguillon sur Vie	Mise en balle et valorisation matière
Ferraille	Challans	Valorisation matière
Gravats	Rayon de 20 km autour de challans	Valorisation matière
Déchets verts	Plateforme de stockage à la déchèterie	Co-compostage
Bois	Soullans	Broyage puis valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (huiles alimentaires, huile minérale, peinture, solvants, phytosanitaire, ...), filière Eco DDS,	Fontenay le Comte	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Aubiny puis Triade (49)	Valorisation matière
Textiles	Centre de tri à Nantes	Revente/valorisation matière
Plastiques durs et souples	L'aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Le Placoplatre non souillé	La Ferrière	Broyage puis valorisation matière
Les meubles avec la filière Eco mobilier	Grand'Land	Valorisation matière
Amiante avec 2 permanences par an (filière mise en place en 2015)		Enfouissement en casier spécifique
Polystyrène	Vendée polystyrène	Revalorisation matière
Le non valorisable	Givrand	Enfouissement au ISDND des Pineaux

Déchets non pris en charge :

Plusieurs types de déchets ne sont pas pris en charge par la collectivité. Il s'agit notamment :

- matériaux infestés par des termites
- déchets explosifs (feux d'artifices, fumigènes, fusées de détresse, poudre et cartouches de chasse, fusées anti-taupes, fusées extinctrice de cheminée, etc)
- produits radioactifs,
- déchets hospitaliers et d'activités de soins à risques infectieux
- déchets professionnels (épaves de véhicules, pneus, os, suifs, ficelles agricoles, lisiers, coquillages, poissons, etc),
- cadavres d'animaux.

c) La grille tarifaire pour les déchèteries

Afin d'harmoniser l'ensemble des déchèteries, les conditions ont été modifiées au 1er janvier 2017.

Pour les particuliers : gratuit dans la limite d'un dépôt de 3 m³ par jour.

Pour tous les professionnels :

- 1ère catégorie : déchets d'ameublement, déchets électriques, ferraille, cartons, huiles : gratuit
- 2ème catégorie : gravats, déchets verts, Placoplatre, bois, plastique : 10 € par m³,
- 3ème catégorie : déchets ménagers spéciaux : 2,5 € par contenant plein, 0,5 € par contenant vide
- 4ème catégorie : non valorisables : 30 € par m³

d) La fréquentation pour le réseau des déchèteries

En 2017, la moyenne des dépôts est d'environ 63 kg et montre un usage de la déchèterie au fur et à mesure de la production des déchets des foyers. Ce la représente une estimation de 325 921 passages ont contre 299 017 passages en 2016 (+9 %).

2.2.3. Le traitement des déchets

La compétence traitement a été transférée depuis 2003 au Syndicat Mixte départementale d'études et de traitement des déchets assimilés de la Vendée (TRIVALIS).

La Communauté de communes assure en régie le transport des caissons de la déchèterie de Challans des filières suivantes : gravats, tout-venant, cartons, bois.

Pour l'année 2017, la délégation de service avec Trivalis correspond à 146 533 €. Ce versement permet d'équilibrer les charges de la régie : moyens matériel pour le transport et moyens humains.

Trivalis assure le traitement des déchets sur la base de marchés passés à l'échelle de bassins regroupant plusieurs EPCI. Pour 2017, les coûts de traitement par déchets et les charges de structure sont les suivants :

Population DGF : 47 763
 Tonnage DMA : 35 233

	Tonnage	Montant contribution	Contribution par tonne	Contribution par habitant DGF
DECHETS ULTIMES				
Ordures ménagères	9 340	1 606 434 €	172,00 € / T	33,63 € / hab
Tout venant refus de tri	2 437	419 243 €	172,00 € / T	8,78 € / hab
refus de tri	319	54 884 €	172,00 € / T	1,15 € / hab
Total OM - TV- Refus de tri	12 096	2 080 561 €	172,00 € / T	43,56 € / hab
DECHETERIES				
Déchets verts vrac	2 551	73 967 €	29,00 € / T	1,55 € / hab
Déchets verts broyés	5 169	93 046 €	18,00 € / T	1,95 € / hab
Gravats	5 389	107 778 €	20,00 € / T	2,26 € / hab
Bois	948	73 936 €	78,00 € / T	1,55 € / hab
Ferraille	735	- 11 763 €	- 16,00 € / T	- 0,25 € / hab
Plastiques souples	29	4 737 €	166,00 € / T	0,10 € / hab
Plastiques rigides	257	51 112 €	199,00 € / T	1,07 € / hab
Amiantes - Fibrociments	19	7 673 €	406,00 € / T	0,16 € / hab
Ploques de plâtre	150	19 475 €	130,00 € / T	0,41 € / hab
Polystyrènes	12	1 615 €	130,00 € / T	0,03 € / hab
Souches	100	4 924 €	49,00 € / T	0,10 € / hab
Matelas	0	- €	0,00 € / T	0,00 € / hab
Pneus	9	7 453 €	829,00 € / T	0,16 € / hab
DMS	117	44 320 €	378,14 € / T	0,93 € / hab
Carton	801	- 138 121 €	- 172,53 € / T	- 2,89 € / hab
Papier	0	- €	0,00 € / T	0,00 € / hab
DEEE	533	- 45 117 €	- 84,62 € / T	- 0,94 € / hab
DEA	1 286	- 33 222 €	- 25,83 € / T	- 0,70 € / hab
Total DECHETERIES	18 105	261 814 €	14,46 € / T	5,48 € / hab
TRI DES DECHETS				
Emballages	1 532	- 312 214 €	- 203,75 € / T	- 6,54 € / hab
JRM <small>JRM non trié</small>	1 272	- 122 854 €	- 96,60 € / T	- 2,57 € / hab
Verre	2 227	- 57 886 €	- 25,99 € / T	- 1,21 € / hab
Total TRI DES DECHETS	5 031	- 492 954 €	- 97,97 € / T	- 10,32 € / hab
CHARGES SYNDICALES				
Charges de structure	35 233	211 395 €	6,00 € / T	4,43 € / hab
CHARGES INDIVIDUALISEES				
Compostage individuel		22 410 €		
Armoires à DMS		- €		
Poulaillers		47 €		

Montant Contribution HT:	2 083 272 €	59,13 € / T	43,62 € / hab
Montant Contribution TTC:	2 291 600 €	65,04 € / T	47,98 € / hab

2.3. Evolution des tonnages produits et/ou collectés

2.3.1. Tonnages d'ordures ménagères

Grâce au développement de la sensibilisation des foyers, les ordures ménagères ont diminué de 8 kg/hab/an.

La baisse de la production d'OM par habitant se poursuit puisque un habitant de Challans Gois produit en moyenne **195,5 kg d'OM par habitant et par an** (203,5 kg/an/hab par rapport à 2016). Cela reste supérieur à la moyenne départementale qui est de 152 kg d'OM par habitant et par an et nécessite une communication incitative variée et soutenue.

Le tonnage d'**ordures ménagères** pour l'année 2017 est de **9 339 T**.

2.3.2. Tonnages de déchets recyclables

En 2017, les tonnages des déchets recyclables (emballages, papiers et verre, collectés en porte à porte et en apport volontaire) collectés sont de **5 009 tonnes** répartis suivants :

- Emballages : 1 220 T en porte à porte et 290 T en apport volontaire et en porte à porte
- Papiers : 1 272T en apport volontaire.
- Verre : 2 227 T en apport volontaire

L'évolution des tonnages par rapport à 2016 présente les caractéristiques suivantes :

- Les **emballages** ont fortement progressés de 25 % (+304 T) en lien avec l'extension des consignes de tri
- Parallèlement, pour les déchets exclusivement collectés en colonnes d'apport volontaire, on note que la collecte du **verre** progresse de 10 % (+220 T) alors que les **papiers** progressent de 6 % (+73 T).

Bilan 2017, **une augmentation de 597 Tonnes** de déchets recyclables. Cela représente une progression de 5,8 kg par habitant par an.

2.3.1. Tonnages en déchèteries

En 2017, les tonnages des principaux déchets collectés en déchèteries sont les suivants :

- Déchets verts : 7 720 T (+283 T)
- Gravats : 5 389 T (+622 T)
- Déchets ultimes : 2 437 T (+ 109 T)
- Bois : 948 T (+ 51 T)
- Ameublement : 1286 T (+ 395 T)
- Métaux : 735 T (+ 96 T)
- Cartons : 801 T (+40 T)
- DEEE : 533 T (-2T)
- Plastiques souples et rigides : 285 T (+31 T)
- DDS : 117 T (+ 1 T)
- Plâtre : 150 T (+71 T)
- Amiante : 19 T (- 17 T)
- Souche : 100 T (+5 T)
- Polystyrène : 12 T (+9 T)

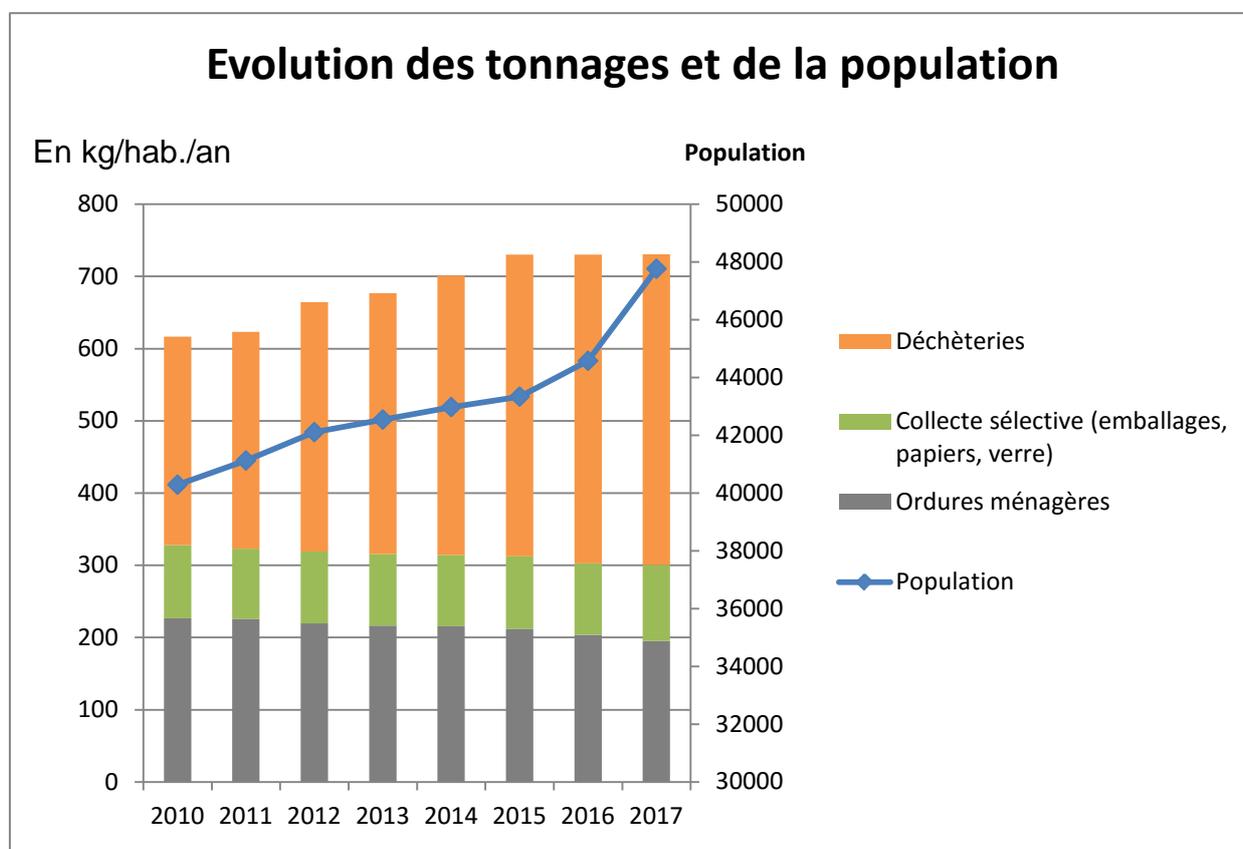
Total déchèteries : 20 533 T

Pour 2017, les déchèteries ont **une augmentation de 1 445 Tonnes**. Cela représente une progression de 2,3 kg par habitant par an.

Les caractéristiques essentielles de l'évolution des tonnages par rapport à 2017 sont les suivantes :

- Les tonnages en déchèterie continuent de progresser nettement d'année en année et ont été multipliés par un coefficient de 3.3 en 14 ans en lien avec 2 filières : les gravats et les déchets verts,
- En 2017, 88 % des déchets en déchèterie ont été valorisés,
- **Forte progression** de l'ameublement (+13 %), du plâtre (+89%) et des gravats (+17 %),
- **légère progression** des tonnages des déchets verts, du tout venant, bois, carton, ferraille, DEEE, plastiques, ameublement, et DDS.

2.3.2. Répartition des déchets en kg/hab./an



Depuis 3 années, la quantité de déchets produit par habitant se stabilise.

2.4. Communication

2.4.1. Opération compostage

Trivalis s'est engagé auprès de l'ADEME et du Conseil Départemental de la Vendée à mener à bien le plan départemental de prévention prévu par le Grenelle et à remplir les objectifs de celui-ci. Dans ce cadre, le syndicat a obtenu le classement en territoire zéro déchet/ zéro gaspillage.

Ainsi, la Communauté de Communes s'est engagée auprès de Trivalis dans cette démarche de prévention.

En 2017, la Communauté de Communes a étendue l'opération pour l'ensemble des communes.



Un composteur en bois (type 600 litres) + un bio seau = 10 €
(un seul par foyer)

Les objectifs de cette opération étaient :

- réduction des ordures ménagères (20 à 30 kg de fermentescibles / an / foyer),
- détourner des déchets verts.

Une communication soutenue tout au long de l'année a permis d'équiper **728 familles pour l'année 2017**.

Depuis le début de l'opération au 1^{er} février 2016, 1 797 composteurs ont été vendus.

2.4.2. Distribution des sacs de tri

La distribution des sacs de tri permet d'échanger avec les habitants et notamment :

- Opération compostage,
- Consignes de tri.



2.4.3. Extension des consignes de tri

Un nouveau centre de tri départemental a permis d'étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages. Afin de familiariser les usagers du service avec l'extension des consignes plusieurs actions ont été mise en œuvre :

- Nouvelles consignes de tri sur les colonnes de tri,
- Autocollant (format A3+) sur les bacs collectifs avec un couvercle jaune dans les résidences, les salles de sport et les salles des fêtes,
- Communication sur le bandeau qui entoure les rouleaux des sacs de tri : « désormais, tous les emballages se trient »
- Fourniture de 3 rouleaux de sacs de tri (3*20) au lieu de 2 rouleaux (2*26),
- Affiches dans les abris de bus,
- Information dans la presse et à la radio.

L'ensemble de ces actions ont permis d'augmenter les emballages dès le mois de janvier de + 20 %.

2.4.4. Calendrier de collecte 2017

Le calendrier de collecte en format A3

Page de garde



Rappel des consignes de tri





Les jours de collecte



Les emplacements des PAV et déchèteries

Sensibilisation dans les écoles

La sensibilisation à la réduction, au tri et au recyclage des jeunes et des enfants avec des **interventions en milieux scolaires et périscolaires** dès la rentrée de septembre 2017.

Au total, 56 % des établissements ont été rencontrés avec un bilan de 805 élèves sensibilisés.

Les animations de l'ambassadeur du tri ont permis d'aborder plus précisément 3 thèmes d'actualité :

- o Les nouvelles consignes de tri
- o Le compostage individuel
- o Le tri des déchets au sein de l'établissement

De plus, un composteur pédagogique a été proposé à l'ensemble des établissements scolaires.

2.5. Les indicateurs financiers

2.5.1. Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement relatives aux déchets pour les années 2015 à 2017 sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	2015			2016			2017
		P du Gois	P Challans	ST Ligneron	P du Gois	P Challans	ST Ligneron	P Gois + P Challans + ST Ligneron
011	charges générales	492 982 €	374 266 €	NC	499 982 €	333 782 €	NC	971 269 €
012	charges de personnel	68 122 €	942 588 €	NC	74 610 €	952 838 €	NC	1 075 292 €
65	autres charges (Trivalis)	605 593 €	1 612 893 €	NC	617 300 €	1 658 299 €	NC	2 448 072 €
66	charges financières	12 764 €	811 €	NC	12 764 €	55 €	NC	11 088 €
67	charges exceptionnelles		1 758 €	NC		935 €	NC	4 190 €
042	opération d'ordre		224 702 €	NC		180 067 €	NC	313 110 €
Total dépenses de fonctionnement par hab		1 179 462 €	3 157 018 €		1 204 657 €	3 125 976 €		4 823 021 €
		4 336 480 €			4 330 633 €			
		100,1			97,2			

Chap.	Recettes de fonctionnement	2015			2016			2017
		P du Gois	P Challans	ST Ligneron	P du Gois	P Challans	ST Ligneron	P Gois + P Challans + ST Ligneron
013	Remboursement charges		11 584 €	NC		9 316 €	NC	18 972 €
70	Ventes de produit (composteurs, déchèteries ...)	28 969 €	219 325 €	NC	18 864 €	248 016 €	NC	252 843 €
73	Impôts et taxes (TEOM)	1 599 752 €	3 116 840 €	NC	1 627 591 €	3 214 498 €	NC	4 370 866 €
74	Subventions	3 882 €	13 054 €	NC	1 171 €	4 500 €	NC	7 433 €
75	Autres produits de gestion courante		5 611 €	NC		13 500 €	NC	0 €
77	Produits exceptionnelles	3 882 €	3 265 €	NC		29 359 €	NC	34 884 €
042	opération d'ordre			NC		354 €	NC	
Total recettes de fonctionnement par hab		1 636 484 €	3 369 679 €		1 647 626 €	3 519 543 €		4 684 998 €
		5 006 163 €			5 167 169 €			
		115,5			115,9			

Résultats (fonctionnement)	669 683 €	836 537 €	-138 023 €
----------------------------	-----------	-----------	------------

Pour 2017, le résultat de fonctionnement fait état d'un déficit de 138 023 €.

1) Les recettes de fonctionnement

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le financement du service « déchets » est principalement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti.

Le tableau ci-après vous indique l'évolution du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	2015	2016	2017
Base des valeurs locatives	41 718 842	42 906 821	45 697 250
Taux Ex Pays de Challans	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Taux Ex Pays du Gois	17,95 %	17,95 %	
REOM St Christophe du Ligneron	<i>En fonction du nombre de per. Par foyer</i>	<i>En fonction du nombre de per. Par foyer</i>	
Produit de la taxe	4 716 840 € + REOM de Saint Christophe du Ligneron	4 844 498 € REOM de Saint Christophe du Ligneron	4 341 238 €*

(*) BP prévisionnel 2017

Les autres recettes de fonctionnement

En 2017, ces autres recettes, qui atteignent **259 474 €**, sont :

- redevance déchèteries : 23 387 €
- vente de composteurs : 8 162 €
- transport des caissons des déchèteries : 146 533 €
- Eco Emballages pour la communication : 7 294 €
- redevance spéciale : 74 098 €

2) Commentaire pour la section de fonctionnement

Section de fonctionnement du budget 2017 :

- TEOM : taux uniformisé à 9,5 % pour l'ensemble du territoire,

2.5.2. Budget d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement	2015			2016			2017
		P du Gois	P Challans	St CL	P du Gois	P Challans	St CL	P Gois + P Challans + St CL
20	Immo. Incorporelle (frais d'étude)		1 464 €	NC		0 €	NC	0 €
21	Immo. Corporelles (camions + colonnes aériennes et enterrées)	23 114 €	45 947 €	NC	4 789 €	456 635 €	NC	472 211 €
23	Travaux en cours (bâtiment de stockage)		47 642 €	NC		136 169 €	NC	2 457 €
16	Dettes capital / emprunts	18 616 €	19 730 €	NC	20 070 €	12 200 €	NC	20 847 €
041	Op. patrimoniales	0 €	699 €	NC	0 €	0 €	NC	0 €
042	Op.	0 €	0 €	NC	0 €	354 €	NC	0 €
Total dépenses d'investissement		41 730 €	115 482 €		24 859 €	605 358 €		495 515 €
		157 212 €			630 217 €			
par hab		3,6			14,1			10,4

Chap.	Recettes d'investissement	2015			2016			2017
		P du Gois	P Challans	St CL	P du Gois	P Challans	St CL	P Gois + P Challans + St CL
13	Subventions	55 377 €	312 000 €	NC	4 645 €	104 760 €	NC	0 €
10	FCTVA	0 €	19 685 €	NC	0 €	56 061 €	NC	87 358 €
1068	Excédent de fonc. Cap.	0 €	0 €	NC	0 €	0 €	NC	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	NC	0 €	0 €	NC	0 €
040	Opé. De transfert entre sections (21,23,28)	0 €	224 702 €	NC	0 €	180 067 €	NC	313 111 €
041	Op. Patrimoniales	0 €	699 €	NC	0 €	0 €	NC	0 €
Total recettes d'investissement		55 377 €	557 086 €		4 645 €	340 888 €		400 469 €
		612 463 €			345 533 €			
par hab		14,1			7,8			8,4

Résultats investissement	455 251 €	-284 684 €	-95 046 €
--------------------------	-----------	------------	-----------

Pour 2017, le résultat des investissements fait état d'un déficit de 95 046 €.

Commentaires pour la section d'investissement :

Plusieurs remarques pour l'année 2017 :

- Mise en place de 5 sites avec des colonnes de tri enterrées (AMO, génie civil, matériel)
Montant total de : 175 956 € HT

Comparaison de Challans Gois à la moyenne départementale en kg/hab/an

Flux	Challans Gois Communauté (en kg/hab/an)	Moyenne Département de la Vendée (en kg/hab/an)	Différence (en kg/hab/an)
Ordures ménagères	195	152	+ 43
Collecte sélective (papier, verre, emballages)	105	100	+ 12
Déchèteries	430	344	+ 86
Total	730	596	+ 134

Les habitants de Challans Gois Communauté produisent toujours plus d'ordures ménagères qu'un Vendéen moyen (notamment depuis le passage à la RI de certains territoires).

Cependant, davantage de déchets recyclables (collecte sélective ou déchèteries) sont dirigés dans les filières de valorisation.

L'activité des déchèteries du territoire de Challans Gois est largement plus importante que le réseau des déchèteries vendéennes (+25 %).

3. Orientations 2018

Les principaux axes d'études pour 2018 concernent les points suivants :

3.1 Gestion des déchets

3.1.1 Cadre d'intervention

Collecte en porte à porte et en apport volontaire

L'organisation de la **régie sur le Pays du Gois** (12 000 hab.) pour la collecte des déchets en porte à porte des ordures ménagères et des sacs de tri ainsi que la collecte des points d'apport volontaire du territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 suite à la décision de non reconduction du marché de collecte attribué à la Coved.

Les objectifs sont de :

- diminuer les coûts de collecte,
- augmenter la fréquence de collecte des emballages en porte à porte de 24 à 26 collectes par an,
- harmoniser la gestion de la collecte sur l'ensemble du territoire,
- modifier le nombre d'agents de collecte pour les zones rurales (mono ripeur).

Collecte en déchèteries

Mise en place des contrôles d'accès pour les 3 déchèteries fixes qui permettront de :

- limiter les accès des déchèteries aux usagers du territoire,
- améliorer l'encaissement des dépôts payants,

3.1.2 Equipement

Les colonnes PAV

- Installation des **4 sites en colonnes de tri enterrées** (Sallertaine, St Urbain, Châteauneuf, Challans)

Déchèterie à Challans

Le site de la déchèterie de Challans représente 67 % des tonnages liés aux déchèteries. La création d'une zone de stockage sous abri permettra d'améliorer le stockage des déchets électrique et le tri des déchets dangereux. De plus, un dispositif sera installé sur les quai pour supprimer les risques de chute.

4.1.1. Etude

Au mois de décembre 2017, le cabinet d'études Environnement et Solutions a été missionné pour réaliser :

- un diagnostic du territoire
- Etudier des axes d'amélioration (réseau des déchèteries, PAV enterrés, collecte des ordures ménagères en CO.5, collecte des emballages en bacs)
- Etudier la tarification incitative : RI, TEOMi